

Marc Jammet
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

Conseil municipal du 21 mars 2011 - Délibération 18

Nettoyage courant des bâtiments communaux.

Deux commentaires: une contradiction, un scandale.

1. La contradiction. On nous a justifié le recours au privé plutôt qu'aux travaux en régie par la spécificité à prendre en compte - compétences "que ne posséderaient pas les services municipaux". Etant donné le niveau des salaires, cet argument me paraît bien fallacieux.

2. Le scandale.

D'où vient la suspicion d'offre anormalement basse? Du fait que le montant proposé par les sociétés était inférieur au montant des salaires des employés que ces sociétés doivent réemployer si elles obtiennent le marché.

Mais "tout va bien", nous a-t-on rassuré, puisque ces deux sociétés allaient implanter une filiale à Mantes la Jolie, en zone urbaine sensible et qu'elles bénéficieraient de fonds publics pour rembourser une partie des salaires versés.

Autrement dit, **les fonds publics** vont permettre à une **société privée** d'obtenir un **marché public**.

A la clef, c'est accessoirement des allègements de cotisations patronales. Autant de moins pour la Sécurité sociale (*et on nous dira demain qu'elle ne peut plus rembourser les soins*), pour les retraites (*et on nous dira qu'il faut les allonger et Madame Dumoulin se précipitera - "comme un seul homme" - pour voter*), pour l'UNEDIC, pour la taxe professionnelle ou ce qui va la remplacer ...

Ces allègements sont, de surcroît, accordés à condition que les salaires ne dépassent pas un certain plafond - c'est à dire à condition qu'ils soient bas.

Une économie pour la Ville? Je m'inscris en faux.

- Pas un seul emploi créé
- Le tarissement des cotisations sociales
- La baisse des moyens pour les collectivités locales qui vont la compenser par une augmentation des impôts locaux.

Quand on croit encore un peu à des valeurs, on ne peut pas voter cela.